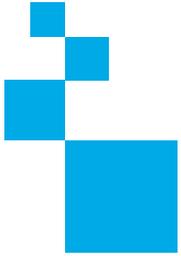


LES PRESTATIONS SPÉCIALES

EMPLOI-QUÉBEC



Une **prestation spéciale** est une aide financière qui sert à rembourser les frais liés à des besoins particuliers. Il existe différentes prestations spéciales qui visent plusieurs types de besoins, tels **les soins dentaires** ou **l'achat de prothèses dentaires**.

Les frais liés aux soins dentaires et à l'achat de prothèses dentaires sont payés directement au dentiste ou au denturologiste par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

LES SOINS DENTAIRES

- Pour recevoir des soins dentaires gratuitement, vous devez être prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale depuis au moins 12 mois, sans interruption. Sur votre carnet de réclamation, le mot « OUI » doit figurer dans la case « Soins dentaires ». S'il n'y figure pas, la date à laquelle vous pourrez recevoir ces soins gratuitement y est indiquée.
- Vous devez présenter votre carnet de réclamation au bureau du dentiste.

L'ACHAT DE PROTHÈSES DENTAIRES

- Pour être admissible à la prestation spéciale pour l'achat de prothèses dentaires, vous devez être prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale depuis au moins 24 mois, sans interruption.
- Avant de vous présenter chez le dentiste ou chez le denturologiste, vous devez avoir en main un formulaire, rempli par une agente ou un agent du centre local d'emploi ou du Centre de communication avec la clientèle. Ce formulaire autorise l'achat ou le remplacement d'une prothèse dentaire à certaines conditions.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Vous pouvez communiquer avec le Bureau des renseignements et plaintes en composant sans frais le **1 888 643-4721** ou visiter le site **mess.gouv.qc.ca**.

*Le **Programme d'aide sociale** s'adresse aux personnes qui n'ont pas de contraintes sévères à l'emploi, tandis que le **Programme de solidarité sociale** vise celles qui ont des contraintes sévères à l'emploi.*

MISE EN GARDE

Le présent document d'information générale n'a aucune valeur juridique.